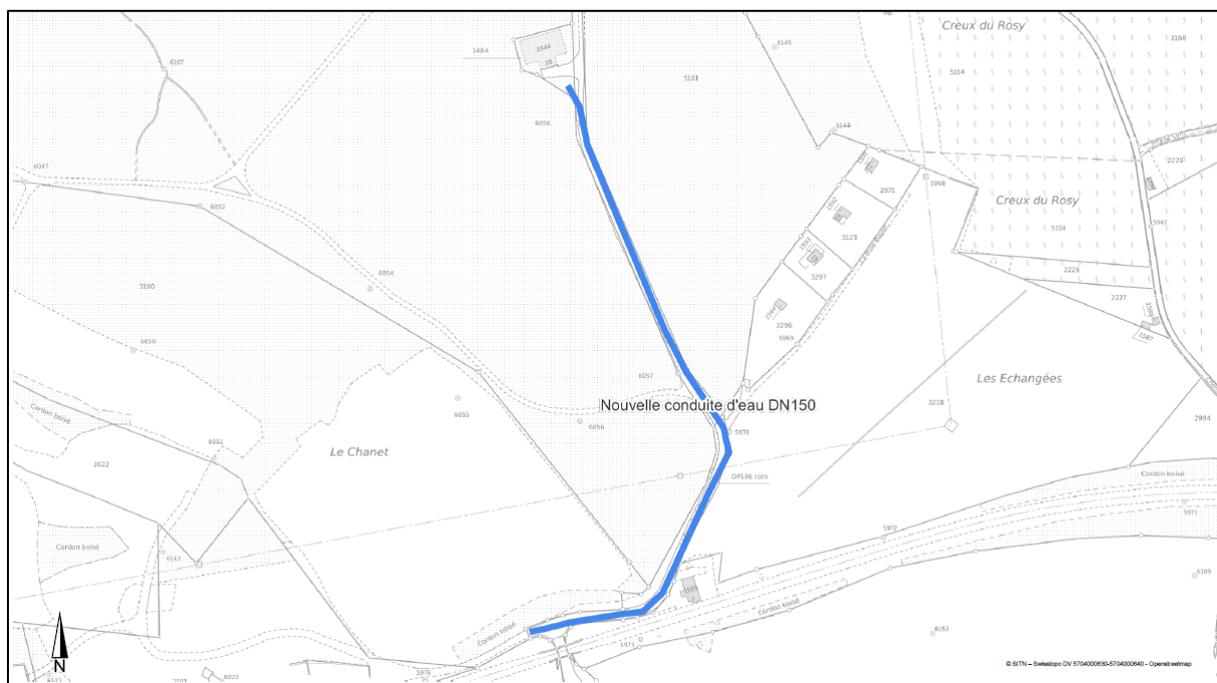




Point No 16 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF. 249'000.- TTC pour le bouclage en eau potable entre le réservoir de Chanet et Cottendart

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,



Le présent rapport se base sur le plan des investissements prioritaires validé le 17 décembre 2020 par le Conseil général lors du vote du budget 2021, ainsi que sur la fiche d'investissement établie le 18 décembre 2020 par le gestionnaire du réseau d'eau communal, l'entreprise Eli10 à Bevaix.

Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF. 249'000.- TTC pour le bouclage en eau potable entre le réservoir de Chanet et Cottendart

La commune de Milvignes, par ses conseillers généraux, a adopté lors de sa séance du 11 juin 2020 le Plan Général d'Approvisionnement en eau potable (PGA).

De cette étude sont issus une planification stratégique et un outil d'exploitation des infrastructures communales du réseau d'eau potable. Ce PGA mentionne différentes mesures à réaliser pour le bon développement de notre réseau d'eau potable.

Le projet présenté dans ce rapport décrit en détail la réalisation de la mesure n°7 du PGA. Cette mesure est à réaliser à court terme selon l'outil de planification des investissements communaux. Les autres mesures à court terme sont en partie réalisés ou déjà planifiées/projetées.

Projet

L'analyse des capacités en défense incendie a également été étudiée. Pour le village de Bôle et le site de Cottendart celle-ci a clairement montré des lacunes par rapport aux prescriptions de l'Établissement Cantonal d'Assurance et de Prévention (ECAP) en termes de débit minimum nécessaire. Tant pour les quartiers de Pierre-à-Sisier, Chanet/Comte-de-Wemyss, ainsi que la zone industrielle de Cottendart, certaines bornes hydrantes ne permettent pas de soutirer la quantité d'eau nécessaire à l'extinction d'un sinistre, selon les recommandations de la société suisse des sapeurs-pompiers. De plus l'entreprise Vadec, vu son activité, possède des conditions particulières pour sa défense incendie qui nécessiteraient d'être améliorées. Aujourd'hui, la zone industrielle de Vadec fonctionne sur un réseau de défense incendie en antenne. Réaliser ce bouclage permettra de créer un réseau maillé, évitant de faire face à l'urgence (conduite provisoire, arrêt des fours – perte d'exploitation de Vadec).

Pour ce faire, il convient de dédoubler l'alimentation en eau sur la zone industrielle de Cottendart. Cela aura pour bénéfice d'augmenter le débit d'eau disponible dans la zone de Vadec, mais également de présenter de meilleures conditions hydrodynamiques pour la couverture incendie sur la localité de Bôle. Le schéma ci-dessous présente la mesure 7 et ses implications dans le réseau communal.

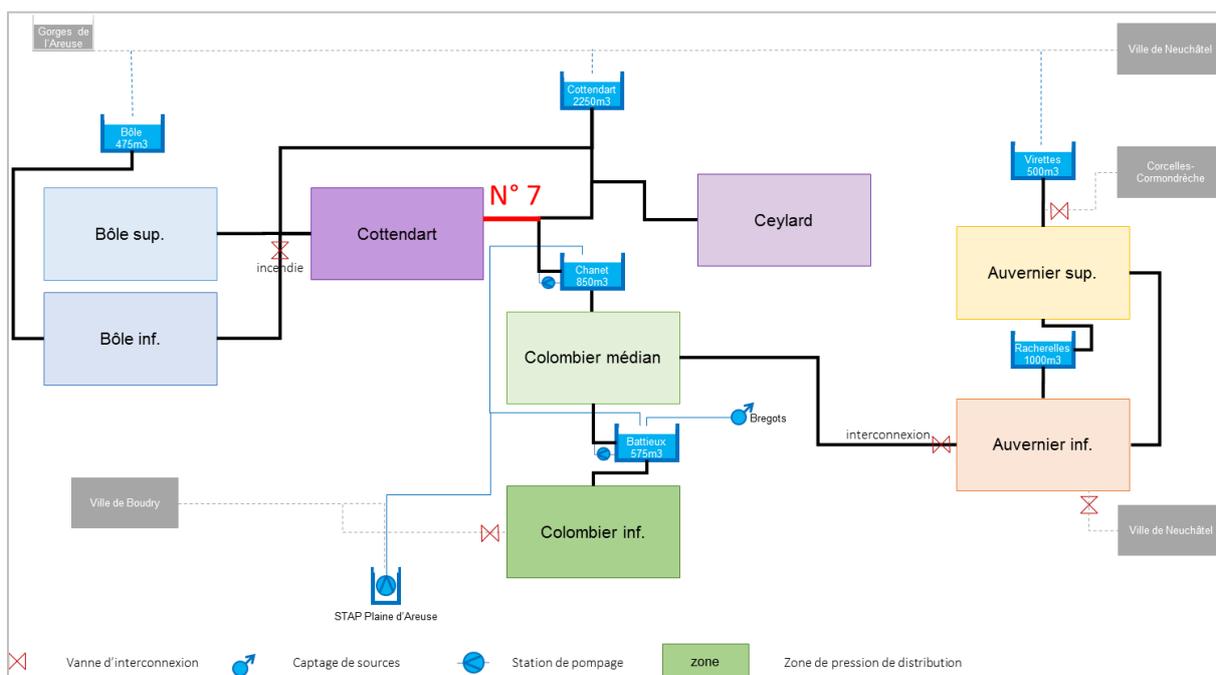


Figure 1 : représentation schématique du réseau d'eau potable de Milvignes, tiré du PGA - 2020

Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF. 249'000.- TTC pour le bouclage en eau potable entre le réservoir de Chanet et Cottendart

La création de ce bouclage sera réalisée par une conduite d'un diamètre de 150mm en fonte sur une longueur de 350m, depuis le réservoir de Chanet jusqu'au passage inférieur CFF en Est de Cottendart, le long de la route communale de la Prise Roulet (DP 36 et DP125).

Le départ de ce bouclage au réservoir du Chanet a déjà été préparé lors des travaux d'assainissement du réservoir, il y a 15 ans. L'ouvrage ne sera donc pas touché. Par ailleurs, la liaison vers le passage inférieur CFF sera faite sur une conduite déjà dimensionnée à cet effet, d'un diamètre de 130mm.

Coûts

L'investissement à consentir par la commune pour ce bouclage en eau potable est détaillé dans le tableau suivant :

Libellé	Coûts totaux
Travaux réseau d'eau, matériel et ressources pour l'appareillage de la conduite DN150 (Eli10)	80'000.-
Travaux de génie civil, fouille et réfection de l'enrobé (selon devis, entreprise à mandater)	110'000.-
Projet, ingénierie et coordination de chantier	20'000.-
Divers et imprévus (~10%)	21'000.-
Total HT	231'000.-
TVA	18'000.-
Total TTC arrondi	249'000.-

Cet investissement est financé par la taxe communale sur l'eau dans le chapitre « 71010 Approvisionnement en eau » et n'a donc aucun impact sur le résultat opérationnel.

Après consultation d'autres services potentiellement intéressés par le tracé de ces travaux, il apparaît que l'entreprise Groupe E hésite à profiter de l'occasion pour enterrer une ligne aérienne dans le secteur. Si **Groupe E** décidait de se joindre aux travaux, elle participerait à la fouille, réduisant ainsi la facture de la commune sur ce point. A ce jour nous ne pouvons pas chiffrer cette éventuelle économie, Groupe E n'ayant toujours pas pris de décision.

De plus, le Service cantonal de l'énergie et de l'environnement (**SENE**) subventionnera l'ensemble des coûts du projet (fourniture, génie civil et coordination) grâce au Fonds Cantonal des Eaux. Afin de se prononcer définitivement sur le montant de la subvention, le SENE doit avoir la confirmation que le présent crédit a été accepté par le Conseil général. Selon le règlement du fonds cantonal des eaux et l'appréciation du SENE, le pourcentage pourrait se situer entre 20 et 40%.

Enfin, une demande de subvention pour la réalisation de cette étape sera également déposée auprès de l'**ECAP**. Afin de se prononcer sur le montant de la subvention, l'ECAP doit entre autres avoir la confirmation que le présent crédit a été accepté par le Conseil général. Toutefois, leur règlement de subvention permettrait (si ce projet particulier est accepté par la direction de l'organe cantonal) une participation à hauteur de 10 à 15% des coûts globaux.

La participation envisageable de ces organes de subventions permettra à la commune de récupérer une partie substantielle de son investissement.

Planning des travaux

Une fois les formalités administratives terminées les travaux pourront débuter et seront réalisés dans leur totalité cette année encore.

Impact environnemental / développement durable

La problématique du **recyclage des matériaux** est intégrée au projet. Il sera, par exemple, demandé qu'au moins 60% des matériaux d'excavation soient réutilisés pour le remblayage des fouilles. Le sable pour l'enrobage des conduites devra provenir du lac, de façon à réduire les déplacements et utiliser une ressource locale. Les matériaux pour la couche de fondation de la chaussée seront soumis aux règles de la construction des chaussées ; il s'agit de granulats naturels.

La réalisation de ce chantier apporte une plus-value positive pour la population en termes de protection incendie. Elle s'inscrit dans la stratégie de développement du réseau communal accepté dans le Plan Général d'Approvisionnement en eau potable. Les autres mesures du PGA prévues sur Bôle et liées à ce chantier apporteront une meilleure qualité et une **exploitation rationnelle du réseau d'eau communal**. De plus, cela améliorera la distribution de l'eau aux habitants des quartiers de la zone de pression supérieure (au-dessus des voies CFF) à Bôle.

La solution retenue pour ce chantier emprunte une route existante. Une variante plus directe aurait traversé une forêt et une zone agricole. Du point de vue environnemental le choix qui vous est présenté évite l'abattage d'arbres et la destruction d'habitats d'espèces animales. Le chantier n'améliore pas la **biodiversité de la zone**, mais ne contribue pas à sa diminution.

Enfin, la réalisation de ce chantier n'engendre pas d'augmentation de **consommation d'électricité**.

Conclusion

Le PGA décrit la mesure n°7 du bouclage Chanet – Cottendart à réaliser à court terme. Celle-ci permet de renforcer la défense incendie de la zone industrielle de Cottendart ainsi que de certains quartiers de la localité de Bôle. De plus elle permet de préparer d'autres mesures liées à cette intervention. Elle s'inscrit dans le développement des infrastructures communales pour répondre aux besoins futurs en eau potable et eau d'extinction.

Pour rappel, en date du 17 décembre 2020, le Conseil général a validé dans le plan des investissements prioritaires de 2021 un montant de CHF 350'000.- pour ce bouclage.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Par ailleurs, le Conseil communal s'engage à indiquer régulièrement à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement l'avancée des travaux, ainsi qu'à la Commission financière le coût final pour la commune.

La nécessité d'engager ces travaux étant démontrée par le PGA et les besoins en défense incendie, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, d'adopter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Le Conseil communal

Colombier, le 8 février 2021



Le Conseil général

de la

Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 249'000.- TTC pour le bouclage en eau potable entre le réservoir de Chanet et Cottendart

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,
dans sa séance du 11 mars 2021,
vu le rapport du Conseil communal du 8 février 2021,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964 (RSN 171.1),
vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 (RSN 601),
vu l'annexe 2 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC) du 20 août 2014 (RSN 601.0),

arrête :

**Crédit
d'engagement**

Article premier

Un crédit d'engagement de CHF 249'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le bouclage en eau potable entre le réservoir de Chanet et Cottendart.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 2 %.

Exécution

Article 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Ph. Bärffuss

S. Bondallaz

Auvernier, le 11 mars 2021